



Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau
(AGREE) – Don IDA N° D9890-ZR et Crédit IDA N° 7066-ZR

Recrutement d'un Spécialiste en Environnemental et Développement Social (ES) basé à
Kananga dans la Province du Kasai Central

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
N° 26/ZR-CEP-O-549540-CS-INDV/AGREE/2026

Publié le 6 juillet 2026

Réception des candidatures : 22 juillet 2026

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a obtenu de financement de la Banque mondiale pour exécuter le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie de ces financements (Don IDA N° D9890-ZR et Crédit IDA N° 7066-ZR) pour effectuer des paiements au titre du Marché de **Recrutement d'un Spécialiste en Environnemental et Développement Social (ES) basé à Kananga dans la Province du Kasai Central.**

Sous l'autorité directe du Responsable Environnement et Social (RES) de la CEP-O et en coordination étroite avec l'Ingénieur des Opérations Provincial (IOP), le Spécialiste ES est chargé d'assurer, au niveau provincial, le suivi de l'exécution environnementale et sociale des travaux d'AEP, depuis le démarrage des chantiers jusqu'à la réception des ouvrages.

De façon spécifique, le Spécialiste ES est chargé de :

- Assurer le suivi environnemental et social de l'exécution des travaux d'AEP au niveau provincial ;
- Coordonner, sur les aspects ES, les interventions des entreprises, des missions de contrôle et des autres parties prenantes ;
- Veiller à la conformité des travaux avec les exigences environnementales, sociales et VBG prévues dans les DAO et contrats.

Les Termes de Référence (TDR) et le modèle de CV sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt de la mission ou peuvent être trouvés sur le site web suivant : <https://www.cepordc.com/>.

La CEP-O invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience (**curriculum vitae suivant le modèle à télécharger, lettre de motivation, attestations des services rendus, diplômes obtenus et autres supports**) démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations.

Les critères de qualification sont les suivants :

| # | Exigence | Cotation (points) |
|---|---|-------------------|
| 1 | Être titulaire d'un Diplôme universitaire (Bac+5) en Environnement, Ingénierie, Sciences sociales ou domaine équivalent pertinent pour les projets d'infrastructures. | 20 |
| 2 | Avoir une expérience globale d'au moins dix (10) ans dans la gestion environnementale et sociale de projet d'infrastructure | 30 |
| 3 | Avoir une expérience de cinq (05) ans dans le suivi de l'exécution de travaux d'infrastructures techniques et avoir exécuté des missions similaires au cours de cinq (05) dernières années. Nb : l'expérience dans les travaux des systèmes d'AEP est un atout. | 50 |
| | Total | 100 |

Seuls les candidats qui auront atteint le seuil de 80 points seront présélectionné(e)s et invité(e)s à un entretien ou à un test écrit. A compétences égales, les candidatures féminines seront avantagées. Les candidatures féminines sont donc vivement encouragées.

Le recrutement est fait localement. Ainsi, tout candidat qui se trouvera être retenu, prendra en charge les frais de son déplacement et installation au lieu prévu du travail.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020, Septembre 2023, février 2025 et septembre 2025) » Règlements de Passation des marchés », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **sélection de consultant individuel**. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020, Septembre 2023, février 2025 et septembre 2025) » Règlements de Passation des marchés » et les « Lignes Directrices » de la Banque mondiale sur la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans les projets financés sur les Prêts de la BIRD, et les crédits et les subventions de l'IDA (datant du 1^{er} juillet 2016), ainsi que les dispositions stipulées dans l'Accord de financement applicables au projet.

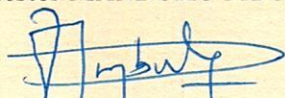
Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **du lundi au vendredi, de 10 heures à 16 heures locales.**

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier ou par e-mail) au plus tard le **mercredi 22 juillet 2026**

*Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O),
A l'attention de Monsieur le Coordonnateur National
22007, Route de Matadi, BINZA – Ozone, Kinshasa / NGALIEMA
Tél. : (+243) 990 694 545 – 815 091 852
E-mail : scpmagree@ceporc.com avec copie à scpm@ceporc.com*

Fait à Kinshasa, le 6 juillet 2026

Nestor MANDUKU MBUTA



Coordonnateur National

